

Le processus de reterritorialisation en questions : l'exemple de l'arboriculture de la Moyenne Vallée du Rhône

Cécile PRALY, ISARA-Lyon, doctorante au LER-SEREC de l'Université Lyon 2.

Thèse de géographie rurale (en cours) réalisée sous la direction de Claire DELFOSSE (LER – Université Lyon 2) et Jean PLUVINAGE (LER- INRA Montpellier UMR Innovation), et encadrée par Carole CHAZOULE (LER-ISARA-Lyon).

Résumé

Comment se reconstruit et évolue le rapport au territoire pour des bassins de production générique et sectorielle ? Ce questionnement est appliqué au cas de l'arboriculture de la Moyenne Vallée du Rhône, bassin de production historique qui redécouvre ses liens à son milieu devant l'enjeu de résistance à la délocalisation de la production. Le processus de reterritorialisation qui y est observé modifie différentes dimensions du cadre de représentations (conception du métier, rapports au territoire) et d'actions (apprentissage du partenariat avec les collectivités territoriales) des acteurs arboricoles. Et les évolutions sont d'autant plus novatrices et adaptées aux spécificités locales que les réseaux sociaux qui les portent sont ouverts aux acteurs d'appartenances diverses et extérieurs à la filière.

Abstract

How does it evolve links to territory for sectorial generic production basins? This question is applied at the example of Middle Rhône Valley fruit growing sector, historic production basin, which is rediscovering its links to local environment face to the need of resistance against production delocalisation. The process of reterritorialization modifies different dimensions of representation ambit (trade conception, relationships to territory) and action ambit (learning partnership with territorial authorities) of farmers. And the more the social networks are opened to actors from various adherences and extern of the fruit network, the more the evolutions are original and adapted to local specificities.

MOTS CLEFS : arboriculture fruitière, rapport aux territoires, réseaux sociaux, collectivité territoriale, valorisation territoriale

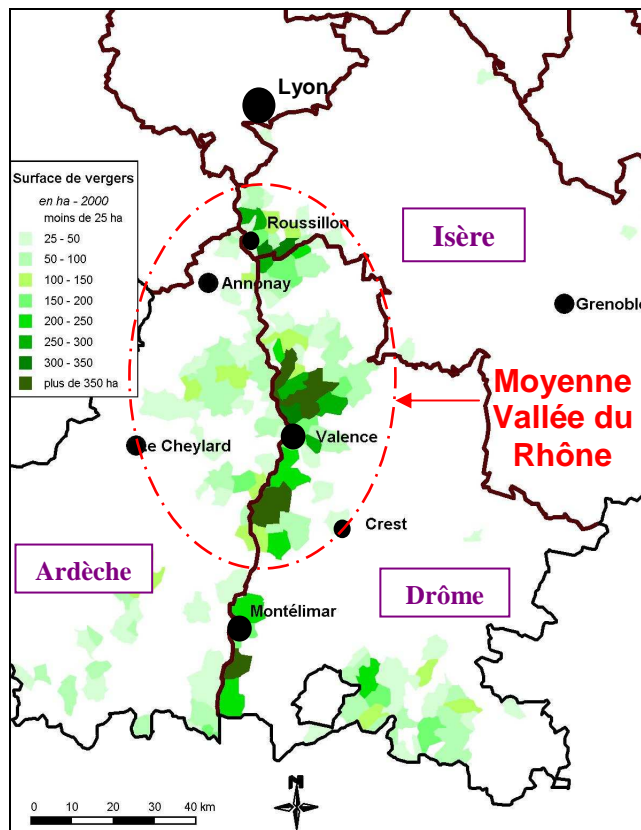
Sur le thème des formes de gouvernance des terroirs, ou plus largement des systèmes de production ayant mis en place des formes de valorisation liées à leurs spécificités territoriales, la manière dont se construit, se reconstruit et évolue le rapport au territoire n'a pas souvent été décrite pour des bassins de production générique et sectorielle.

En effet, la littérature traitant de la construction des productions territorialisées analyse généralement des cas de produits typiques¹ ou de territoires à forte identité². Néanmoins, les travaux sur les bassins de production intensifs soulignent l'importance des interrelations entre le bassin et son milieu géographique comme facteur d'adaptabilité et de compétitivité face aux contingences du marché (Diry, 1987; Vaudois, 2000). F. Lescureux montre également que les productions indifférenciées peuvent être revalorisées par la mobilisation de liens au territoire au travers de la vente directe ou de l'accueil à la ferme (Lescureux, 2003). Ainsi, pour une production générique et sectorielle, mobiliser ses liens au lieu pour obtenir une plus-value peut être une voie permettant d'éviter la délocalisation des bassins de production (Pilleboue, 2000).

Cela suppose en préalable, de la part des acteurs du bassin, la reconnaissance, la réappropriation, voir même la reconstruction des liens avec leur milieu géographique, puisque la modernisation productiviste tend à s'en émanciper : « *L'artificialisation du processus de production vis-à-vis du milieu naturel, la spécialisation des exploitations, la multiplication des hors sols, la mise en place des filières, tout conduit à une déterritorialisation.* » (Renard, 2005, p.91). Ce processus de reconstruction nécessite une évolution sociale et collective, devant permettre l'élaboration d'un référentiel commun des liens au territoire, c'est pourquoi nous mobilisons le terme de « reterritorialisation ».

Quels objets, représentations, pratiques, sont remis en questions dans la reconstruction des liens au lieu et comment évoluent-ils au sein des dynamiques collectives locales ?

Cette question, nous proposons de la traiter à travers l'exemple de l'arboriculture de la Moyenne Vallée du Rhône (MVR) (figure 1), à partir des premiers résultats d'un travail de thèse³. Cette production centenaire, ayant suivi le modèle d'intensification des années 60 (Allaire, 1988) et aujourd'hui confrontée à la baisse tendancielle des prix (Pluinage *et al.*, 2005), redécouvre ses liens à son milieu géographique (Praly *et al.*, 2006). Parfois valorisés, ces liens sont en tous cas porteurs de perspectives pour les acteurs de ce bassin de production qui expérimentent de nouvelles formes de valorisation territoriale de leurs produits (partie I). Cela remet en question le cadre de représentations et d'action des arboriculteurs (partie II). Ces questionnements sont mis en débat au sein de divers réseaux d'acteurs locaux, tout en les remodelant ou en créant de nouveaux (partie III).



I. LE BASSIN DE PRODUCTION DE LA MVR ET LES ARTEFACTS DE SA RETERRITORIALISATION

A. Un bassin de production historique menacé de délocalisation...

L'arboriculture commerciale apparaît en MVR à la fin du 19^{ème} siècle, et le bassin de production en tant que tel se structure entre deux guerres (Rufin, 1961). Dès la modernisation des années 60, les liens établis entre la production et le milieu se réduisent : l'assise territoriale du bassin se concentre le long de l'axe rhodanien ; la standardisation des produits et des pratiques vient gommer les spécificités locales. Ce phénomène s'amplifie dans les années 80. Les délocalisations de la production se multiplient, soit du fait de producteurs qui partent s'installer dans le Sud de la France, soit du fait de stratégies d'alliances interrégionales et d'investissements de production des organisations de producteurs (OP) dans des pays à faible coût de production. En définitive, on retrouve ici la dynamique décrite par J. Vaudois (2000) d'un bassin de production, qui, sous la logique productiviste, est en train de se déterritorialiser. De grands réseaux économiques, entre producteurs ou OP français et européens, supplantent les réseaux

traditionnels dans l'objectif de fournir une production correspondant aux exigences de la grande distribution (gamme de fruits sur l'ensemble de la saison, qualité normée).

Aujourd'hui, le bassin de production de la Moyenne Vallée du Rhône correspond à la zone de production centrée sur le cours du fleuve, située entre Roussillon (38) au Nord, et Seaulces-sur-Rhône (26), au Sud, dont les marges se diluent sur le plateau ardéchois et à l'intérieur de la Drôme des Collines (figure 1). Cette entité est caractérisée par des exploitations arboricoles de taille moyenne et diversifiées (systèmes fruits/élevage, fruits/vigne ou fruits/céréales) ; par des pratiques modernes et intensives ; par une concentration des structures de mise en marché dans la vallée, qui rassemblent des producteurs venant de territoires administratifs différents.

B. Redécouverte des liens au territoire à travers la vente directe

Face aux difficultés économiques, devant la prise de conscience des bouleversements qu'engendrerait une disparition de l'arboriculture sur le territoire, les liens existant entre l'arboriculture et son milieu sont redécouverts par les acteurs arboricoles (Praly, 2005). Même si certains sont effacés sur le marché actuel, ils constituent désormais une opportunité pour échapper à la concurrence européenne. Ainsi, leur statut évolue. Cette évolution se construit à travers une multitude de réflexions, initiatives et tâtonnements, portés par les différents acteurs du bassin et du territoire pour essayer de mettre en place une valorisation territoriale. Il n'est pas lieu ici de les lister, mais d'esquisser les contours de ce que nous considérons comme les artefacts de la reterritorialisation de l'arboriculture de la MVR.

Le trait le plus distinct est l'accroissement récent des formes de valorisation, effectives ou intentées, individuellement ou collectivement, en lien avec le territoire. D'abord la vente directe de fruits, bien qu'ayant toujours existé, s'est amplifiée et diversifiée depuis la fin des années 90. Essentiellement individuelle, elle allie vente à la ferme, constitution d'un stand ou d'un magasin indépendant, livraisons et tournées, marchés forains, etc. Les liens au lieu sont essentiellement médiatisés par des panneaux ou étiquettes rappelant l'origine locale, « fruits du pays », ou le lien direct avec le producteur, « fruits de producteur ». Des formes collectives se développent également, avec des magasins de producteurs qui mettent en avant la spécificité d'une gamme de produits locaux d'un terroir donné (exemple d'un magasin construit en pisée, selon le bâti traditionnel), ou des réseaux à visiter (« de Ferme en Ferme », « Bienvenue à la ferme ») qui, en outre, intègrent des dimensions paysagères et de service à l'offre composite de produits.

C. Redécouverte des liens au territoire via des tentatives collectives d'identification territoriale

Par ailleurs, des initiatives collectives d'identification territoriale de la production ont été menées, mobilisant différentes stratégies. Les plus anciennes visaient l'obtention d'une IGP pour les pêches. Deux projets se sont succédés sans aboutir, portés par des producteurs. Le premier revendiquait une spécification forte sur une échelle très locale (« Pêche de Châteauneuf », sur 5 communes) alors que le second, dans l'objectif d'englober l'ensemble du bassin (« Pêche de la Drôme »), n'est pas parvenu à prouver la spécificité de ses pêches.

Plus récemment, des tentatives de qualification territoriale des abricots ont été menées en Ardèche, toujours à l'initiative de producteurs. En 2004 et 2005, une association de producteurs indépendants a commercialisé ses abricots et cerises du plateau nord ardéchois sous une forme couplant le label Montagne à une marque faisant référence à l'origine, « Montagne de l'Ardèche ». Les faibles résultats de cette opération montrent la difficulté de créer un marché pour de faibles volumes (10t de cerises en 2004), et soulignent la désorganisation de la mise en marché et les problèmes d'hétérogénéité de la qualité des produits vendus sous la marque. L'idée a été de continuer ce travail de différenciation par une IGP « Bergeron de Haute Ardèche ». Tirant les enseignements de l'expérience précédente, une association a été créée début 2006, englobant une aire de production plus vaste pour être en mesure de travailler sur des volumes plus importants. Mais les producteurs se sont heurtés aux réticences de leurs metteurs en marché, dont la stratégie d'approvisionnement repose sur l'ensemble du bassin et dont les clients principaux, les GMS, sont réticents à toute segmentation venant concurrencer leurs propres stratégies de marques. Cet exemple souligne la difficulté à cibler des marchés adaptés aux qualifications envisageables.

Enfin, des stratégies de marques territoriales ont également été expérimentées, notamment par la marque « Goutez l'Ardèche » déposée par la Chambre d'Agriculture 07 en 1995, et un identifiant « Rhône-Alpes », créé par la Chambre Régionale d'Agriculture en 2006. Ces marques ont été utilisées par les metteurs en marchés, mais leurs résultats sont mitigés du fait du manque de spécification des produits

ainsi identifiés. De fait, trop de conflits et de controverses ont porté sur les critères de qualité des produits, et la gestion de l'origine dans des OP collectant des fruits, à la fois en Drôme, en Ardèche, et souvent hors de Rhône-Alpes, pose des problèmes logistiques.

Ces différentes tentatives invitent les acteurs du bassin de production à repenser leurs rapports au territoire. Voyons sur quels objets cela s'applique.

II. LES ELEMENTS REMIS EN QUESTION DANS LE PROCESSUS DE RETERRITORIALISATION

Le processus de reterritorialisation porte sur deux champs d'application. Le premier relève des représentations : la conception qu'ont les acteurs arboricole de leur métier et de ses rapports au territoire est questionnée. Le second est de l'ordre de l'apprentissage du travail en partenariat avec les collectivités territoriales, nouveaux acteurs de l'action publique agricole.

A. Conceptions de l'arboriculture et de ses liens au territoire, rapports à l'espace

La conception du métier d'arboriculteur et de ses produits est un des premiers éléments remis en cause dans le processus de reterritorialisation. De fait, les oppositions observées entre groupes de producteurs dans les projets d'IGP « pêche » s'appuient sur deux conceptions différentes de l'arboriculture : une « techniciste » et une conception « produit ». Dans le premier cas les critères de satisfaction et de réussite, définissant un « bon » arboriculteur portent sur la « performance technico-économique », s'évaluent par des ratios, se discutent et se savourent entre producteurs spécialistes « pointus ». Dans le second cas, même si les impératifs technico-économiques ne peuvent être évacués, la satisfaction portera sur la qualité des produits obtenus, qu'elle soit intrinsèque (« mûr », « bon »), normée (« Label Rouge »), liée aux pratiques (« Bio »), elle s'évalue entre connaisseurs, par le prix de vente et l'accès aux circuits haut de gamme, se discute et se savoure auprès des consommateurs. Cette différence de référentiel explique que les producteurs ne parviennent à s'entendre sur une qualification liée à l'origine. Longtemps, la conception « techniciste » du métier représentait le modèle dominant prôné par les responsables professionnels du syndicat majoritaire et des organisations professionnelles agricoles. Les premiers producteurs à avoir opté pour des formes de valorisation ancrées sur le territoire (par la vente directe principalement) ont été marginalisés. Aujourd'hui, cette conception évolue, la reconnaissance des pratiques territorialisées par la majorité de la profession laisse préjuger l'établissement d'un référentiel commun nécessaire à la réussite d'initiatives collectives.

De la part des acteurs du bassin de production, une autre évolution se lit dans leurs rapports à leurs espaces vécus (Fremont, 1999). Le regard porté sur l'espace environnant et sur la place qu'y tient l'arboriculture change, cherchant tout les éléments potentiellement valorisant pour les produits et/ou légitimant le maintien de l'activité. Ce phénomène est par ailleurs amplifié par l'engouement actuel pour les produits de terroir et le patrimoine rural, et intègre les réflexions sur la multifonctionnalité de l'agriculture. Concrètement, les attributs de l'espace les plus souvent mobilisés par les producteurs sont les paysages, l'ancienneté de l'arboriculture, ses autres attraits spécifiques (produits agricoles et patrimoines bâtis, cadre naturel). En retour, les acteurs de l'arboriculture revendiquent l'importance de leur activité pour l'entretien d'un paysage particulier, les vergers en fleurs étant largement valorisés par les collectivités locales (cartes postales, posters, etc.), pour la sauvegarde de savoir-faire pointus, ainsi que pour son importante fonction socio-économique, notamment par l'emploi saisonnier. Et ces liens au territoire, formulés comme revendication légitimant un soutien public, conduisent les acteurs arboricoles à solliciter de nouveaux interlocuteurs publics, les collectivités territoriales.

B. La difficile adaptation à la territorialisation de l'action publique agricole

Il n'est cependant pas facile pour les acteurs arboricoles de trouver les termes d'un partenariat avec ces institutions encore jeunes, en recompositions rapides, bien que celles-ci reconnaissent la dimension identitaire locale de l'arboriculture, ainsi que ses fonctions économiques et sociales sur le territoire (Praly, 2007). Cela suppose de passer d'une culture « guichet », encore dominante aujourd'hui puisque les principales relations avec les collectivités territoriales se limitent à des soutiens financiers, à un fonctionnement de « projet » intégrant l'agriculture dans les enjeux territoriaux. Ceci impliquerait l'engagement des agriculteurs dans l'élaboration, ce qui implicitement, nécessite connaissance et reconnaissance mutuelle de la part des différentes catégories d'acteurs concernés. Or, ces deux conditions semblent faire défaut pour les arboriculteurs de la Moyenne Vallée du Rhône.

D'une part, la plupart des acteurs arboricoles méconnaissent les projets et opportunités offertes par les collectivités territoriales. Lorsque nous interrogeons les arboriculteurs au sujet de leurs relations avec les collectivités territoriales, seuls les élus et/ou les responsables professionnels sont capables d'évoquer les constructions territoriales en cours (types contrat de développement Rhône-Alpes (CDRA)), mais sans savoir bien les décrire. Ces projets apparaissent davantage comme un guichet supplémentaire, dont les conditions d'obtention sont préétablies et auxquelles ils peuvent prétendre, que comme un construit dans lequel ils auraient un rôle à jouer. La longueur et la complexité du processus d'élaboration d'un projet de territoire semble, sinon abstrait, du moins insaisissable pour les acteurs arboricoles. Par conséquent, s'il est clair pour ces responsables que les collectivités territoriales seront leurs prochains partenaires, le manque de connaissance de leurs procédures freine leur implication autant que leur enthousiasme. L'appropriation de ce nouveau cadre d'action est rendue d'autant plus difficile que le rythme de renouvellement des procédures (tous les 5 ans pour les CDRA) paraît peu cohérent avec le temps long dans lequel se forment la confiance et l'apprentissage nécessaires à tout construit collectif. En outre, chaque nouvelle procédure entraîne souvent des remaniements des périmètres et/ou des statuts des intercommunalités. Le caractère fluctuant du périmètre des territoires administratifs, ajouté au fait que souvent les découpages territoriaux ne correspondent pas au besoin de regroupement des arboriculteurs, distancient d'autant les arboriculteurs locaux de ces projets.

D'autre part, les arboriculteurs ne se sentent pas suffisamment reconnus par les collectivités territoriales. Leurs nouvelles compétences en matière de développement local sont davantage perçues, du point de vue des producteurs, comme des menaces que comme des opportunités. Les acteurs du territoire, représentant les intérêts de la société locale, sont encore largement considérés comme porteurs du discours critique sur l'agriculture productiviste, sur l'agriculteur-pollueur, et ne reconnaissant pas ses fonctions territoriales. En outre, les projets des communautés de communes, qui édictent souvent un type d'agriculture « idéale » pour ses impacts sur le territoire (bio, vente directe, produits de qualité), réveillent les craintes des agriculteurs vis-à-vis d'une réglementation toujours plus coercitive. En définitive, un manque de dialogue entre les deux parties empêche la reconnaissance réciproque de la légitimité et des compétences de chacun à intervenir dans le champ de compétences et d'activités de l'autre.

L'évolution des rapports entre bassin de production et territoire bouleverse donc différentes dimensions du cadre d'action des acteurs locaux. Voyons comment ce nouveau cadre d'action se construit au sein des différents réseaux du bassin de production.

III. CONSTRUCTION DES NOUVEAUX RAPPORTS ARBORICULTURE-TERRITOIRE AU SEIN DES RESEAUX LOCAUX

Selon les caractéristiques des réseaux étudiés, (préexistants, créés en réponse à l'enjeu de reterritorialisation avec ou sans intégration d'acteurs territoriaux), la conception des liens au territoire évolue différemment.

A. La prise en compte des liens au territoire dans les réseaux préexistants

La question des rapports entre arboriculture et territoire constitue un objet nouveau au sein des réseaux d'acteurs préexistants, porteurs de représentations et de valeurs relativement stabilisées. Dans cette configuration sociale, le rapport au territoire évolue lentement et reste généralement dominé par les représentations propres au groupe. Par exemple, les demandes d'IGP pêche ont été portées par des réseaux déjà constitués, ayant chacun une conception différente des rapports entre arboriculture et espace. La première association, constituée sur une échelle très locale, invoque des liens forts entre les pêches et leur « terroir », relevant des caractères pédoclimatiques et des savoir-faire historiques, responsables d'une qualité supérieure, selon les normes du Label Rouge, des fruits de Châteauneuf. En revanche, le syndicalisme drômois, dont on a dit la conception « techniciste » de l'arboriculture, a argumenté sa demande d'IGP à l'échelle du bassin sur des critères d'antériorité, de savoir-faire, mais très peu sur la qualité des produits. Finalement, les deux projets ont été successivement affaiblis par des oppositions venant d'autres groupes ne partageant pas la même conception du lien à l'origine et de sa valorisation. Sans détailler d'autres exemples de réseaux préexistants confrontés à la question des liens au territoire, il apparaît que dans tous les cas, il est très difficile pour eux de « sortir » de leurs conceptions initiales, et finalement l'objet « liens entre arboriculture et territoire » reste appréhendé à travers le prisme de leur référentiel commun. Le faire évoluer nécessite des échanges, des élargissements, une certaine ouverture du réseau.

B. Des réseaux sectoriels créés autour de l'objet « liens au territoire »

C'est ce qui est observé dans des cas où des réseaux sont construits de toutes pièces en réponse aux nouveaux enjeux de valorisation des liens aux lieux. Le réseau ainsi créé, en fédérant des acteurs ayant une même idée des liens aux lieux qu'ils veulent mettre en avant, va rassembler des personnes pouvant venir d'autres groupes sociaux préexistants. Il devra donc composer avec les anciennes appartenances, dont les différences ne manqueront pas d'alimenter les débats, dans l'objectif d'établir un nouveau référentiel commun. La présence d'un médiateur, reconnu compétent et légitime par les différents acteurs en présence, est facteur de réussite d'un tel processus.

Prenons l'exemple de la dynamique « abricot de Haute Ardèche » : une association nouvelle a été créée, rassemblant des appartenances syndicales opposées, des stratégies commerciales diverses (producteurs-expéditeurs, coopérateurs, producteurs livrant des expéditeurs), ainsi qu'un périmètre comprenant à la fois le plateau ardéchois et la vallée du Rhône. Les principaux déterminants de ces différentes appartenances n'ont pas manqué de s'exprimer dans les débats : sur le périmètre du projet (le plateau seulement ou toute l'Ardèche Nord), les critères spécifiant les abricots de Haute Ardèche (surcoloration due à l'altitude, notoriété commerciale de l' « Ardèche »), les pratiques de production (taille des exploitations, durée du stockage réfrigéré). Sans parvenir à un consensus, les contours du projet restaient flous et l'entente fragile. Finalement, face à l'opposition forte de la part des principaux metteurs en marché du bassin pour cette différenciation, les anciennes divergences ont pris le dessus et le projet a été abandonné. Ici, malgré un objectif initial de certification qui rassemblait de nombreux producteurs, le réseau n'est pas parvenu à s'accorder sur les liens au territoire qui sont mobilisés, ni sur la manière dont ils seront valorisés.

C. Des réseaux ouverts aux acteurs territoriaux pour une meilleure reconstruction des rapports arboriculture-territoire

Un autre exemple vient étayer l'hypothèse du rôle favorable que peut jouer un médiateur dans la construction d'un nouveau référentiel quant aux liens entre arboriculture et territoire. De fait, sur le territoire du Pays Drôme des Collines, un réseau informel s'est construit à l'initiative de la MFR d'Anneyron⁴ et des élus du Pays, dans l'objectif de préciser les interrelations entre arboriculture et territoire afin d'identifier les leviers d'amélioration pour la filière (Deplace, 2003). La MFR, indépendante des appartenances internes à la filière et compétente dans le domaine arboricole, joue un rôle de médiateur entre domaines sectoriels et territoriaux, ce qui n'existe pas dans les autres cas analysés. Par diverses initiatives, ce médiateur favorise la convergence entre opérateurs de la filière entre eux et avec les habitants-consommateurs. De fait, la démarche Fruit-Territoire a permis d'amener les producteurs vers une meilleure prise en compte de leur territoire en termes de ressources pour améliorer leur activité (création d'un groupe de travail pour valoriser la « poire de la Valloire », création d'un groupement d'employeurs pluriactifs, etc.). En particulier, la réflexion sur la question de la valorisation a conduit les producteurs à reconsidérer leur production en fonction de ce qu'ils peuvent apporter au territoire : des pratiques respectueuses de l'environnement, un panier de fruits frais, etc. Il y a donc là évolution de la conception de leur travail avec prise en compte des interrelations territoriales. En outre, la réalisation d'opérations « habitants-consommateurs », consistant en la réalisation d'enquêtes, administrées par les étudiants de la MFR auprès des consommateurs, sur différents lieux d'achat des fruits en Drôme des Collines, permet à la fois de recueillir leurs perceptions sur les fruits locaux, et de les sensibiliser sur la présence et le rôle de la production arboricole dans leur territoire (stand de dégustation et d'informations). Ces diverses actions suscitent et renouvellent les lieux et les objets de dialogue entre producteurs, metteurs en marché, habitants-consommateurs sur la question des liens entre arboriculture et territoire. Il y a construction collective d'un nouveau référentiel. Grâce à la prise en compte des acteurs non sectoriels, via le médiateur, la perception des rapports entre arboriculture et territoire ne se cantonne pas à la seule recherche de liens justifiant d'une identification territoriale. Les thèmes évoqués dans les lieux de dialogue prennent en compte la dimension de service apporté par la production locale aux habitants (diversité de fruits frais, mûrs), la question des externalités environnementales, et enfin, une dimension symbolique (patrimoniale, identitaire) de l'arboriculture dont on souhaite préserver les paysages et les savoirs.

CONCLUSION :

En définitive, cet exemple illustre le fait que, loin de la transposition des modèles classiques d'ancrage territorial, la reterritorialisation d'un bassin de production générique et sectoriel nécessite un grand travail de remise en question de ses rapports au territoire. Ce questionnement s'applique à la conception même du métier, aux rapports entre les producteurs et leur espace vécu, à leurs rapports aux politiques publiques ainsi qu'à leurs pratiques collectives.

Pour un bassin de production générique, difficilement adaptable aux formes connues de territorialisation, la recherche de plus-value en lien avec le territoire est loin d'être monolithique mais procède d'expérimentations et de tâtonnements pour trouver une solution adaptée à ses spécificités. S'il est relativement aisé de trouver des solutions individuelles, à travers les diverses formes de vente directe et de circuits courts qui se développent aujourd'hui, il en est autrement pour des démarches collectives. De fait, parvenir à l'élaboration d'une spécification territoriale de la production et d'une stratégie de valorisation adaptée nécessite une conception commune du métier d'arboriculteur et de ses rapports au territoire.

Dans cette construction, les collectivités territoriales sont désormais reconnues comme partenaires financiers et organisationnels pour les acteurs du monde agricole. Mais les nouvelles modalités de partenariat sont difficiles à trouver, faute de dialogue et de reconnaissance réciproque. De la part des représentants territoriaux, une meilleure connaissance des conditions de travail des agriculteurs et reconnaissance de leurs fonctions territoriales, même les plus fondamentales (entretien de l'espace, emploi), sont attendues par les agriculteurs. En retour, les agriculteurs doivent être capables d'entendre les demandes de leur collectivité, ce qui suppose une évolution des représentations de leur métier (ils ne doivent plus seulement produire), ainsi que la levée des tabous sur les « sujets qui fâchent », tels les préoccupations environnementales, les nuisances diverses de l'activité sur le territoire.

L'analyse des réseaux montre clairement que plus l'objet « liens au territoire » est discuté dans des réseaux permettant la rencontre de plusieurs conceptions, et permettant l'échange avec des acteurs extérieurs à la filière, notamment représentant les consommateurs, plus la construction d'un référentiel commun nouveau, spécifique aux conditions de la production et du territoire, sera efficace. L'intervention d'un acteur médiateur, légitime pour les différentes parties en présence, facilite l'établissement du dialogue entre secteur et territoire et ainsi l'ouverture du champ des possibles.

BIBLIOGRAPHIE :

- ALLAIRE G., (1988), *Le modèle de développement agricole des années 1960*, Economie Rurale, n° 184-185-186, p. 171-181.
- DEPLACE J., (2003), *Etude prospective sur l'arboriculture fruitière en Drôme des Collines et alentours : Rapport d'étape*, Maison Familiale d'Anneyron, Contrat global de Développement Drôme des Collines (Action 33), Anneyron, p.
- DIRY J.P., (1987), *Géographie des filières agro-alimentaires*, Revue de géographie de Lyon, n° 4, p. 85-89.
- FREMONT A., (1999), *La région, espace vécu*. Flammarion, 288 p.
- LESCUREUX F., (2003), *Les relations des agriculteurs au territoire au travers de la vente directe et de l'accueil à la ferme. Le cas de la région des Monts de Flandres*, UFR de Géographie et d'Aménagement, Université des sciences et technologies de Lille, Lille, 2 tomes, 315 et p.
- PILLEBOUE J., (2000), *Les nouveaux bassins de production de la qualité agro-alimentaire : clarification ou confusion territoriale ?*, Hommes et Terres du Nord, n° 4, p. 202-216.
- PLUVINAGE J., SAINTE-MARIE C. (DE), BELLON S., CHAZOULE C., DUBUISSON-QUELLIER S., FAURIEL J., NAVARRETE M., PLENET D., (2005), *Valoriser par la qualité les fruits frais en Rhône-Alpes: passer d'une incantation à la mise en oeuvre d'une stratégie régionale?*, Symposium International "Territoires et enjeux du développement régional", Lyon, 9-11 mars, 20 p.
- PRALY C., (2005), *Perspectives de valorisation territoriale pour l'arboriculture de la Moyenne Vallée du Rhône: Etude des liens entre arboriculture et territoire*, Mémoire de Master II Recherche 'Etudes Rurales', Géographie, Université Lumières Lyon 2, Lyon, 148 p.
- PRALY C., (2007), *La difficile rencontre entre acteurs du monde agricole et collectivités territoriales, l'exemple de l'arboriculture de la Moyenne Vallée du Rhône*, Montagnes Méditerranéennes, n° 24, à paraître.
- PRALY C., CHAZOULE C., DELFOSSE C., PLUVINAGE J., (2006), *Quel ancrage territorial pour l'arboriculture de la Moyenne Vallée du Rhône (France)?*, 3ème colloque international du réseau SYAL: ALTER 06 "Alimentacion y Territorios", Baeza (Espagne), 18-21 oct, 33 p.
- RENARD J., (2005), *Le regard d'un géographe*, In: *Agronomes et territoires.*, Ed. PREVOST P., Paris: L'Harmattan, p. 85-93.

- RUFIN G., (1961), *L'évolution des cultures fruitières dans la Drôme et ses incidences économiques et sociales*, Mémoire principal, Université de Lyon, Lyon, 116 p.
- VAUDOIS J., (2000), *Les dynamiques spatiales des productions légumières: l'évolution récente des bassins endiviés de Nord-Picardie*, *Méditerranée*, n°3.4, p. 65-74.

NOTES

¹ Nous entendons par là l'ensemble des produits typiques, de terroir, traditionnels, ou bénéficiant d'une indication géographique. A ce sujet, voir notamment les travaux de C. Delfosse, de L. Bérard et Ph. Marchenay, de J.C. Hinnewinkel ou encore de S. Scheffer.

²Un territoire peut qualifier un produit s'il lui confère des attributs d'image et de réputation, voir à ce sujet les travaux de B. Pecqueur et A. Mollard sur la notion de « panier de biens et de services territorialisés ».

³ Thèse de géographie portant sur les « Nouvelles formes de valorisation territoriale en agriculture, le cas de l'arboriculture de la Moyenne Vallée du Rhône », financée par une bourse Emergence de la Région Rhône-Alpes.

⁴ Les Maisons Familiales Rurales sont des établissements professionnels, basés sur des enseignements en alternance avec des stages dans le milieu professionnel ; la MFR d'Anneyron forme une cinquantaine d'arboriculteurs tous les ans depuis 1941.